

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 31976



UN/SA/CONVECTION



Distr.  
GENERALE

A/31/369  
1er décembre 1976

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente et unième session  
Point 26 de l'ordre du jour

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 1er décembre 1976, adressée au Secrétaire général  
par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous prier de transmettre à l'Assemblée générale la résolution ci-après [résolution 399 (1976)], concernant l'admission du Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil de sécurité a adoptée à sa 1977ème séance, le 1er décembre 1976 :

"Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Samoa-Occidental 1/,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Samoa-Occidental à l'Organisation des Nations Unies."

Je tiens à signaler qu'après avoir adopté la résolution ci-dessus le Conseil de sécurité a décidé de se prévaloir des dispositions du dernier paragraphe de l'article 60 de son règlement intérieur provisoire pour présenter sa recommandation à l'Assemblée générale.

Conformément au deuxième paragraphe de l'article 60 du règlement intérieur provisoire, je vous prie également de transmettre à l'Assemblée générale, pour information, les comptes rendus sténographiques des 1976ème et 1977ème séances du Conseil de sécurité, auxquelles la demande d'admission du Samoa-Occidental a été examinée.

Le Président du Conseil de sécurité,

(Signé) Ion DATCU

1/ A/31/364-S/12245.

76-25547